

REGLEMENT DU TRIATHLON INDOOR DE SAINT-GAUDENS

17/04/2017

ORGANISATION

Comminges Triathlon organise le 2ème triathlon indoor de St Gaudens le 17 avril 2017.

INSCRIPTIONS

Le nombre de participants est limité à 48.

Ouvert aux personnes nées en 2001 ou avant.

La taille minimum d'utilisation des vélos Wattbike est de 1m50.

Inscription par bulletin papier, ou par mail.

En cas de non-réception de votre règlement dans un délai de 10 jours, votre place sera réattribuée.

RENSEIGNEMENTS

Contact : Luc Isambert : 0607155916

Email : commingestri@gmail.com

Site web : www.tricommingses.fr

LIEU

Piscine de St Gaudens, la course à pied se fera sur le stade Jules Ribet

Des douches et des vestiaires seront à votre disposition à la piscine.

DÉROULEMENT

L'épreuve se déroule à partir de 13h, départs en continu dès qu'un vélo de votre ligne d'eau se libère. Une ligne d'eau sera réservée pour l'échauffement.

Tous les concurrents qui le souhaitent peuvent alors participer à une seconde course déterminant leur classement final. Les 4 meilleurs temps hommes et femmes sont qualifiés pour la finale.

Les courses de classements se feront par vagues.

Finale homme à 18h30

Finale femme à 18h

RÈGLEMENT SPORTIF

Le Triathlon est un sport individuel qui consiste à enchaîner successivement la natation, le vélo et la course à pied sans autre assistance que celle prévue par l'organisation.

Tous les participants au Triathlon indoor de St Gaudens devront se conformer à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon.

Toute inscription sera définitive sans possibilité de désengagement et de remboursement des droits d'inscription.

Lors de la remise des dossards, les licenciés devront présenter obligatoirement leur licence FFTRI, les non licenciés doivent joindre obligatoirement un certificat médical de « non contre indication à la pratique du Triathlon en compétition » de moins de 1 an.

Natation : 300m dans la piscine de St Gaudens

- Le premier départ sera donné précisément à 12h30 puis dès qu'un couloir se libère
- Il sera interdit de nager avec le dossard

Vélo : 7 km à WattBike (<http://wattbike.com/fr/Wattbike>),

- 10 secondes de séchage obligatoire à la première transition,
- Prévoir sa ceinture porte dossard ou un teeshirt

Course à pied : 2 km sur stade, le parcours sera balisé et encadré par l'organisation.

Le dossard devra être fixé sur le devant, sans pliure ni coupure.

En cas d'abandon, le dossard devra être remis à l'arbitre principal.

Les décisions des arbitres sont sans appel. S'il y a infraction, le « stop and go », la disqualification (carton rouge), sont possibles.

SÉCURITÉ

Le service d'assistance est assuré par les sapeurs pompiers. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

Les concurrents sont couverts par leur licence FFTRI pour les licenciés, ou par le Pass-journée FFTRI pour les non licenciés FFTRI. Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images de l'épreuve sur lesquelles ils pourraient apparaître. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, ainsi qu'en cas de perte ou de vol de matériel.

RÈGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.